

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

**N° 254/2018**

**OBJET : Signature d'une convention de mise à disposition du bâtiment situé place Saint Roch à Auterive avec le Conseil Départemental**

**L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

**ABSENTS :** Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 282/2017 du 11 décembre 2017 et 31/2018 du 6 février 2018, la CCBA s'est engagée à acquérir le bâtiment situé place Saint Roch à Auterive appartenant au Conseil Départemental afin de le réaménager pour créer un centre culturel intercommunal.

En contrepartie, la CCBA s'est engagée à céder au Conseil Départemental une parcelle de la zone d'activité Eris afin qu'il y implante un bâtiment pour reloger le centre d'exploitation routier qui occupe actuellement une partie du bâtiment que la CCBA acquiert.

Dans l'attente de la finalisation de la construction, il a été convenu que la CCBA mette à la disposition du Département le bâtiment actuellement occupé afin qu'il poursuive ses missions. Un contrat de prêt à usage doit donc être signé afin d'en définir les modalités.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

**APPROUVE** la mise à disposition du Conseil Départemental du bâtiment tel qu'exposé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à usage.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS